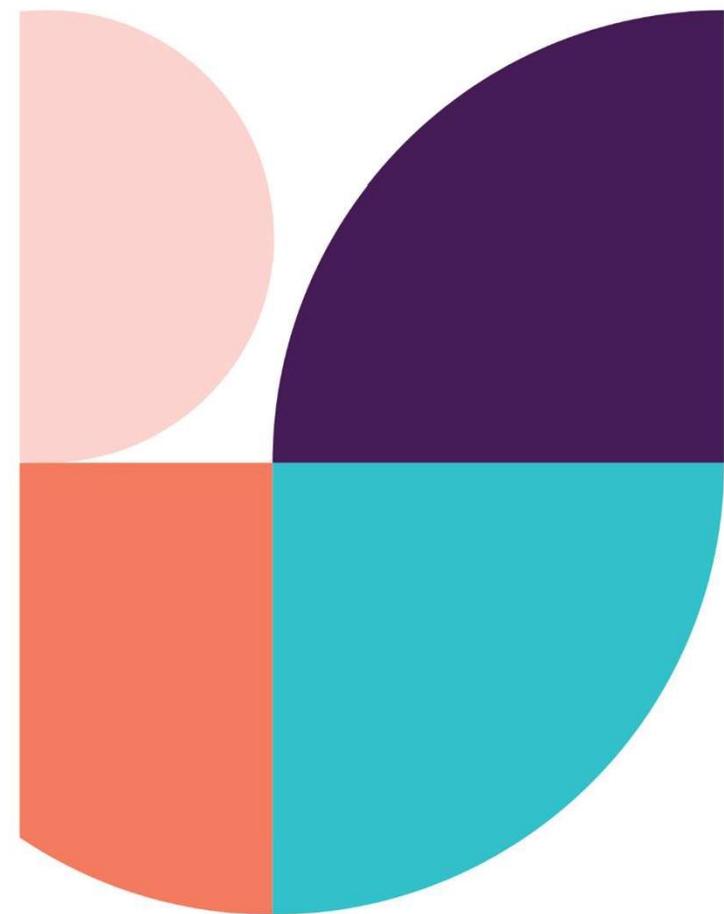


Travailleurs Indépendants

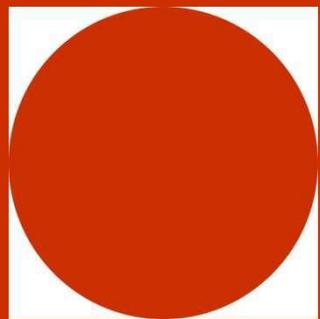
Les dispositifs d'accompagnement

Urssaf Septembre 2025



Sommaire

1. L'action sociale du CPSTI
2. HELP
3. L'accompagnement Urssaf : "*Mes premiers mois avec l'Urssaf*"



**En cas de difficultés :
quelles solutions ?**



L'accompagnement en cas de difficultés

- Délais de paiement

Possibilité de solliciter un délai sur une dette ou par anticipation sur une échéance à venir

- Revenus estimés

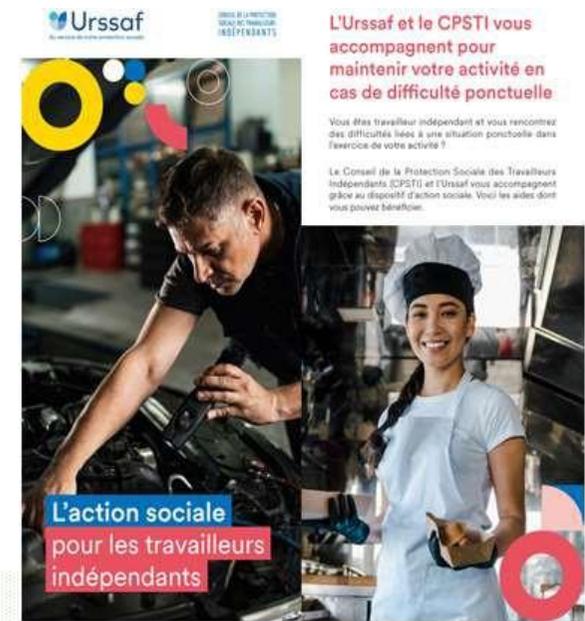
Estimation de revenus sur l'année en cours - Régularisation des cotisations sur la base du revenu réel

01

L'action sociale du CPSTI

Conseil de la Protection Sociale des
Travailleurs Indépendants





- L'Action sociale du CPSTI :

Des aides spécifiques pouvant couvrir différentes situations.



MALADIE



RETRAITE



RECOUVREMENT



- L'action sociale du CPSTI : des aides spécifiques à destination des travailleurs indépendants pouvant couvrir différentes situations liées au recouvrement des cotisations



RECOUVREMENT
Gestion en Urssaf



Les aides en cas de difficultés

Aide aux cotisants en difficulté (ACED)

- ✓ **Objectif** : Prendre en charge totalement ou partiellement les contributions et cotisations sociales, en cas de difficultés ponctuelles afin de favoriser la poursuite d'activité d'entreprises viables (artisan ou commerçant ou profession libérale).
- ✓ **Montant** : A concurrence du montant d'un semestre de cotisations et contributions sociales personnelles (renouvelable une seule fois)
- ✓ **Décisions** : Elles sont prises sur étude des dossiers par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS). Cette aide peut être couplée à une AFE et/ou une aide de la branche Santé.

LES AIDES SPECIFIQUES - Urssaf

L'aide aux cotisants en difficultés

EXEMPLE

Guillaume est restaurateur depuis 6 ans. Marié, père de 3 enfants, le dernier né et son épouse ont eu de sérieux problèmes de santé après l'accouchement, la maladie chronique du nourrisson nécessitant la présence maternelle en continu.

Il a réduit son activité pour être présent auprès des 2 ainées et a dû embaucher un CDD pour se faire remplacer au restaurant. Face à ce surcroît de charges, les dettes de l'entreprise ont augmenté et la situation financière personnelle s'est dégradée (dette d'électricité et dette de loyer).

Guillaume sollicite une aide.

La CASS a accordé :

- une prise en charge des contributions et cotisations sociales sur la dernière échéance et l'échéance future par anticipation;
- une aide financière exceptionnelle, compte tenu de la fragilité financière de la famille;

+ les services ont orienté Guillaume vers l'ASS de la CPAM pour une aide au paiement du salaire du CDD.

Les aides en cas de difficultés

Aide financière exceptionnelle (AFE)

- ✓ **Objectif** : Aider le travailleur indépendant (artisan ou commerçant ou profession libérale) à résoudre une difficulté exceptionnelle et ponctuelle (perte d'un marché, incendie, maladie, travaux de voirie, environnement familial)
- ✓ **Montant** : maximum de l'aide 6 000 €.
- ✓ **Décisions** : Elles sont prises sur étude des dossiers par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS). Cette aide peut être couplée à une ACED et/ou une aide de la branche Santé.

LES AIDES SPECIFIQUES - Urssaf

L'aide financière exceptionnelle aux actifs

▪ EXEMPLE

Electricien, David a une panne sur son camion. Le garagiste lui envoie une facture très importante. Si David ne le fait pas réparer, il ne peut plus travailler.

Il dépose une demande d'ASS.

La CASS du CPSTI lui accorde :

- **une aide financière pour payer sa facture.**

Les aides en cas de difficultés

Aide d'urgence du CPSTI

- ✓ **Objectif** : Aider le travailleur indépendant (artisan ou commerçant ou profession libérale) à faire face à une catastrophe ou intempéries (inondation d'une commune, coulée de boue)
- ✓ **Montant** : maximum de l'aide 2 000 €.
- ✓ **Décisions** : Cette aide est accordée par le Directeur agissant par délégation et notifiée sous 48 h après la réception du dossier. Cette aide peut être assortie d'une ACED et/ou AFE.

LES AIDES SPECIFIQUES – Urssaf

L'aide d'urgence du CPSTI

▪ EXEMPLE

Jeanne exerce son métier de restaurateur dans un village entièrement inondé par les derniers orages.

La mairie a mis en place un dispositif à destination des sinistrés avec différents partenaires. Des conseillers ASS et recouvrement participent aux réunions d'information et recensent les victimes.

Jeanne complète un formulaire de demande d'aide d'urgence, précise les circonstances du sinistre et la nature des dégâts subis, joint son RIB personnel et transmet le tout à l'Urssaf.

Une aide exceptionnelle d'urgence de 2 000 € lui a été accordée pour faire face à ses besoins de 1ère nécessité

Les aides en cas de difficultés

Accompagnement au départ à la retraite (ADR)

- ✓ **Objectif** : Aider le travailleur indépendant (artisan ou commerçant) à faire face à la période transitoire du passage à la retraite dès lors que le montant des ressources avant et après la cessation d'activité reste modeste (17 000 € pour une personne isolée et 32 000 € pour un ménage en 2025) .
- ✓ **Montant** : Entre 7 500 € et 10 000 € en fonction des ressources du ménage
- ✓ **Décisions** : Elles sont prises sur étude des dossiers par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS). Cette aide peut également permettre la mise à jour des cotisations en cas de compte débiteur.

LES AIDES SPECIFIQUES – Urssaf

L'accompagnement au départ à la retraite

▪ EXEMPLE

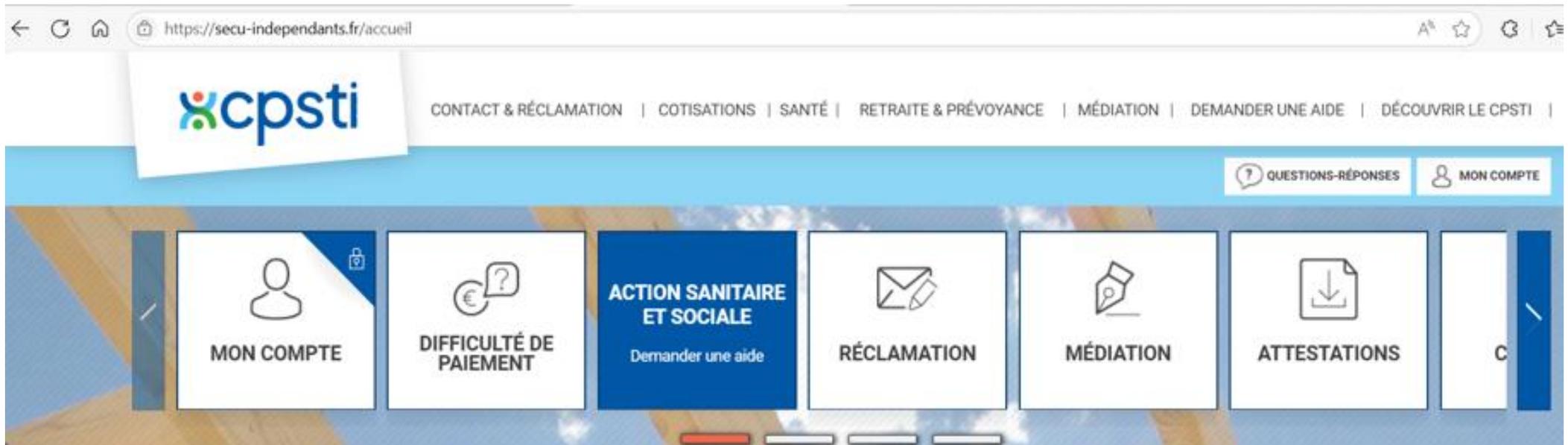
Hélène a exercé pendant 22 ans une activité d'esthéticienne. A ce titre, elle a acquis 87 trimestres d'activité en qualité d'indépendante. Elle est non imposable sur les revenus des 2 dernières années d'activité. Elle est affiliée indépendante en dernière activité et sur la majeure partie de sa carrière et compte également 75 trimestres à la CARSAT. Le point de départ de sa retraite est fixé au 1er octobre 2025.

Divorcée, Hélène perçoit toutes retraites confondues (base + complémentaire) moins de 1 000 € par mois. Elle sollicite la Caisse au début de l'été 2025 pour l'obtention de l'ADR.

Après instruction de la demande, la CASS du CPSTI lui accorde le montant de 10 000 €.

Comment en bénéficier ?

- ✓ Formulaire à télécharger sur secu-independants.fr



- ✓ Le remplir et l'adresser à l'Urssaf via votre compte en ligne [Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr)

- **L'action sociale du CPSTI** : des aides spécifiques à destination des travailleurs indépendants pouvant couvrir différentes situations liées à la maladie



MALADIE
Gestion en Cnam



LES AIDES SPECIFIQUES – Cnam

➤ L'aide financière exceptionnelle aux invalides

L'aide est destinée à faire face à une situation sociale particulièrement difficile.

L'aide peut être accordée lorsqu'un événement grave et imprévu met en péril la poursuite de l'activité économique.

Les difficultés rencontrées peuvent être de natures diverses.

➤ L'aide au répit du travailleur indépendant actif

L'aide vise à accompagner le TI (artisan ou commerçant) qui doit réduire son activité ou dont l'activité normale est altérée par la situation d'un proche en perte d'autonomie (situation d'affection de longue durée, de maladie, de handicap, d'accident ou devant faire face au vieillissement).

Cet engagement du TI en tant qu'« aidant familial » s'effectue au détriment de son activité professionnelle et peut mettre en difficulté son entreprise.

LES AIDES SPECIFIQUES – Cnam

➤ L'aide pour un accompagnement au maintien dans l'activité (AMA)

Les aides pour soutenir le maintien dans l'activité du TI sont multiples pour répondre aux différentes problématiques auxquelles un travailleur indépendant peut être confronté.

La majorité des solutions proposées mettent en place des aménagements qui conduisent à des cofinancements.

Ces aides peuvent porter sur :

- ✓ l'aménagement de l'environnement de travail, locaux professionnels, véhicule, poste de travail ;
- ✓ la prise en charge de frais de formation ou de bilan de compétences ;
- ✓ l'aide au remplacement du TI malade (embauche d'un salarié).

- **L'action sociale du CPSTI** : des aides spécifiques à destination des travailleurs indépendants pouvant couvrir différentes situations liées à la vieillesse



RETRAITE

Gestion en Carsat

Urssaf
Le service de votre protection sociale

CONSEIL DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

L'Urssaf et le CPSTI vous accompagnent pour maintenir votre activité en cas de difficulté ponctuelle

Vous êtes travailleur indépendant et vous rencontrez des difficultés liées à une situation ponctuelle dans l'exercice de votre activité ?

Le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) et l'Urssaf vous accompagnent grâce au dispositif d'action sociale. Voici les aides dont vous pouvez bénéficier.

L'action sociale pour les travailleurs indépendants

Les aides en cas de difficultés

L'AIDE SPECIFIQUE – Carsat

✓ Le soutien aux conjoints survivants

L'Action sociale Retraite a pour objectif de soutenir les conjoints survivants.

Elle permet d'aider à surmonter l'épreuve que constitue le deuil et de faire face à certaines difficultés financières immédiates qui peuvent en résulter (frais d'obsèques).

Cette aide n'est pas cumulable avec le capital décès.



HELP



Les aides en cas de difficultés

- Dispositif Help :

Une offre de service de l'Urssaf, Cnam, Carsat et Caf pour une prise en charge coordonnée des travailleurs indépendants présentant des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales

Comment en bénéficier ? : Remplir le questionnaire sous démarches simplifiées



demosimplifiees.fr

Liens selon le département de résidence de l'utilisateur :

- ✓ [Calvados](#)
- ✓ [Eure](#)
- ✓ [Manche](#)
- ✓ [Orne](#)
- ✓ [Seine Maritime](#)



Agir avec vous





1. Repérage
dans le cadre
d'un échange
avec un
usager

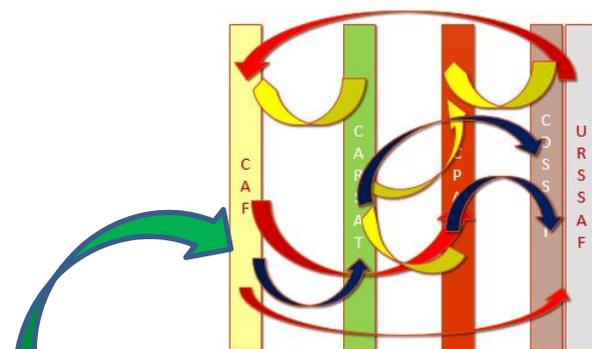


**3. Analyse du
questionnaire**
par la cellule
Help



5. Prise de contact
avec l'utilisateur si
besoin

**2. Mise à
disposition du
questionnaire**
interbranche via
le lien vers
« Démarches
simplifiées »



**4. Transmission
aux Organismes
concernés pour
étude et
accompagnement**



**6. Chaque
organisme notifie**
ses ouvertures de
droit ou rejets de
droits



7. Clôture du dossier



03

L'Urssaf accompagne l'utilisateur

« *Mes premiers mois avec l'Urssaf* »

« Mes premiers mois avec l'Urssaf »

Un service dédié et gratuit pour accompagner les démarches, cotisations, couverture sociale pendant 9 mois (AE) ou 15 mois (TI classique) à compter du début d'activité.

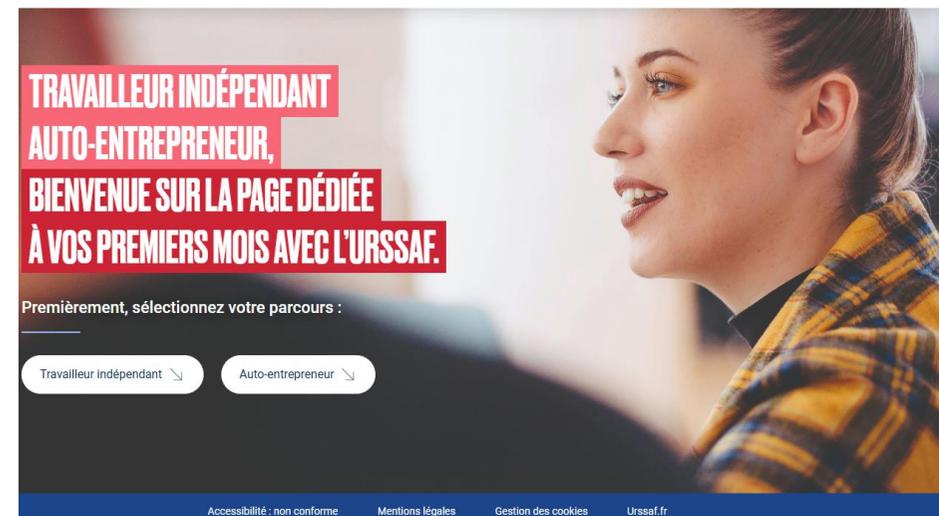
- Réception tous les mois d'une **lettre d'information**;
- **Notifications aux principales étapes** du parcours afin de prévenir toute difficulté dans les démarches ;
- **Invitations à des webinaires** pour présenter les différentes formalités : déclaration, compte en ligne, protection sociale;
- **Rendez-vous avec un conseiller sur demande.**



Au service de votre protection sociale

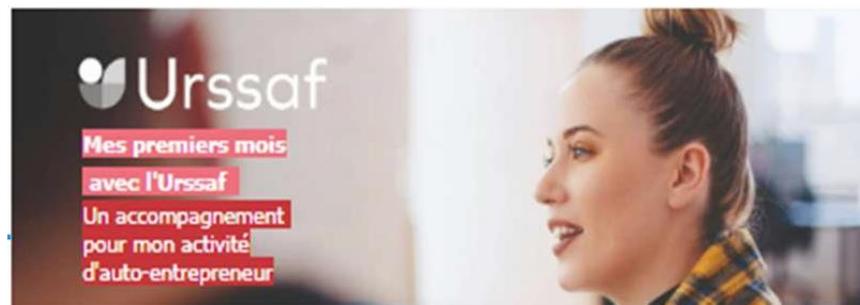


Pour en bénéficier, inscription sur Mes premiers mois avec l'Urssaf puis sélectionner le parcours



Thématiques de mes premiers mois avec l'Urssaf

- 1 Je crée mon compte en ligne sur urssaf.fr
– présentation des fonctionnalités
- 2 **Ce que je dois faire dans les 90 premiers jours**
- 3 **Comprendre mes cotisations, leurs taux et les droits associés**
- 4 **Que faire en cas de maladie (IJ)**
- 5 Concilier vie pro / vie perso
- 6 Maternité paternité
- 7 **Difficultés de paiement**
- 8 **HELP**
- 9 **Changer de statut et devenir TI classique + Première embauche**
- 10 Mobilité internationale
- 11 Fin de l'accompagnement



Info #1

Créez votre compte personnel en ligne pour gérer facilement votre relation avec l'Urssaf

Vous avez officiellement créé votre activité et vous vous lancez dans la vie d'entrepreneur. Il vous faut maintenant créer votre espace personnel en ligne pour déclarer, payer, télécharger vos attestations et échanger avec l'Urssaf.

C'est parti pour la création de votre compte en ligne !

Rendez-vous sur autoentrepreneur.urssaf.fr et suivez les quatre étapes indiquées dans notre [fiche pratique](#).

En quelques clics, c'est fait.

[+ d'info sur notre site dédié à vos 1ers mois avec l'Urssaf](#)

[Se désabonner](#)

[Découvrir nos autres lettres d'information](#)

[Mentions légales](#)



Merci de votre attention!

